

CAUE de l'Ariège

Un partenaire départemental de conseil et d'information, qui accompagne vos projets...

Numéro 3 - Septembre 2014

TRAIT d'union

La lettre d'information du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège

2 : Conserver et valoriser notre patrimoine...

3 : Patrimoine : des aides financières...

4 : Systèmes constructifs traditionnels...

Actions en faveur du patrimoine rural



L'Ariège est riche d'un patrimoine architectural remarquable et reconnu en tant que tel.

Au-delà des sites emblématiques, le patrimoine rural transmis au travers des traditions et de l'histoire est également très bien

représenté. Il constitue un héritage qui forge l'identité de notre territoire.

C'est pourquoi s'attacher à sa préservation revêt des enjeux liés à la connaissance des gestes techniques et des matériaux qui ont présidé à sa réalisation. Il s'agit bien dans ce contexte de réaliser de véritables restaurations afin de préserver l'authenticité de ce patrimoine rural.

Le CAUE est à même de conseiller les collectivités et les artisans qui souhaitent s'engager dans ce type de démarche. Il a tissé des partenariats avec le Conseil général, le Conseil régional et le PNR pour agir dans ce sens de façon plus transversale.

Bernard Piquemal, Président du CAUE

Le patrimoine sur le site internet du CAUE de l'Ariège

Le site internet des 8 CAUE de Midi-Pyrénées regroupe des ressources concernant le patrimoine, sa sauvegarde, sa restauration. Vous y trouverez entre autre :

- un dossier thématique " systèmes constructifs traditionnels en Midi-Pyrénées " regroupant de nombreuses fiches pratiques sur les usages, savoir-faire techniques et spécificités des matériaux et du bâti.
- des propositions de stages sur les systèmes constructifs traditionnels en Midi-Pyrénées.

Les nouvelles publications en ligne sur le site de l'Ariège :

- le rapport de l'inventaire du petit patrimoine bâti sur le territoire du PNR : " la valorisation du patrimoine vernaculaire - Inventaire et propositions de valorisation. "
- fiche réalisation : Les lavoirs abreuvoirs - Conservation et restauration.

Fiche réalisation sur la conservation et la restauration des lavoirs-abreuvoirs

RÉALISATION > **EQUIPEMENT**

Conservation et restauration LES LAVOIRS-ABREUVOIRS

ARIÈGE - PNR DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES 2014

Dans le patrimoine rural vernaculaire, les lavoirs abreuvoirs occupent une place prépondérante. Si l'implantation des villages et hameaux était la conséquence d'une conjugaison de paramètres liés aux activités sylvo agro pastorales, le voisinage des sources permanentes d'un débit faible en état la condition sine qua non.

[Méthode d'ouvrage]
Commentaire

[Type de travaux]
Restauration d'éléments du patrimoine rural

[Durée des études]
1 semaine par élément bâti

[Durée du chantier]
1 semaine par élément bâti

[Surface]
5 à 15 m²

[Coût TTC]
1 000 à 10 000 euros selon l'état de l'élément

[DÉMARCHE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE]

• Contexte
Le CAUE de l'Ariège, en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, a réalisé en 2006 un inventaire des éléments du petit patrimoine bâtis non protégés. 1500 édifices ont alors été répertoriés et analysés. Fort de cette richesse et de cette diversité, le Parc naturel régional a mis en place dès 2007 un fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti.

• Objectifs
Aujourd'hui les hameaux, parsemés au flanc des reliefs, ont tous leur "tour" (fontaine). Certains abreuvoirs ou lavoirs-abreuvoirs sont simplement bords, alors que d'autres ont été couverts. Ce sont ces derniers qui font l'objet de l'étude, avec comme principal objectif leur conservation.

Les conserver, les réhabiliter, y rétablir l'eau, c'est affirmer le patrimoine mais c'est aussi participer à l'amélioration et à la beauté des paysages, et par delà, s'intégrer dans un "authentic" tel qu'il se plaît à être pratiqué dans ces



Conserver et valoriser notre patrimoine rural

Restaurer sans dénaturer...

Le CAUE conseille et accompagne les communes

Les édifices religieux ou les éléments plus modestes représentatifs de la vie quotidienne d'autrefois témoignent d'un savoir-faire et de techniques de construction en relation avec une période historique et des compétences développées par des artisans ou des paysans.

Pour les communes, il est parfois difficile d'appréhender le réel intérêt et les enjeux que représente la sauvegarde de ces éléments. Les maintenir, les conserver, les restaurer, c'est affirmer leur valeur patrimoniale mais c'est aussi participer au maintien de savoir-faire constructifs anciens, à l'amélioration du cadre de vie en accord avec l'identité du territoire. Toute intervention nécessite une connaissance des usages, savoir-faire techniques et spécificités des matériaux et du bâti.

L'élément à restaurer se trouve souvent dans un environnement paysager ou urbain qu'il sera nécessaire d'étudier également pour proposer un aménagement des abords qui soit valorisant.

Le Conseil général de l'Ariège propose des financements pour la restauration d'éléments de patrimoine rural non protégés. La Fondation du patrimoine peut également intervenir.

www.fondation-patrimoine.org



Le CAUE, après une visite sur place, établit un diagnostic et alerte les élus quant à la qualité et l'état de l'édifice.

Il les sensibilise aux techniques constructives anciennes qui ont présidé à son édification : maçonnerie de pierre, enduits à la chaux, type de charpente, couverture de tuile dites canal, d'ardoise ou de lauze, décors peints, revêtements de sol et dallages...

Il est parfois nécessaire de réaliser un diagnostic plus spécifique selon le type de désordre.



Tabre- Ancienne fontaine-lavoir
Ci-dessous la fontaine après restauration



Saint-Julien de Gras Capou - Photo du haut les décors du coeur avant restauration - ci-dessus les décors après restauration.

Fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti

Le CAUE de l'Ariège, en collaboration avec le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, a réalisé en 2006 un inventaire des éléments du petit patrimoine bâti non protégé. Ce sont 1508 édifices qui ont alors été répertoriés et analysés.

Agir sur ce patrimoine, c'est tout à la fois conserver la mémoire de la vie quotidienne des habitants d'hier et améliorer le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui. Fort de cette richesse et de cette diversité, le Parc naturel régional a mis en place dès 2007 un fonds d'aide à la restauration du petit patrimoine bâti. Un cahier de recommandations architecturales a été réalisé par le CAUE. Il décrit les différentes techniques de construction et les enjeux liés à leur mise en œuvre.

Un cofinancement Région-Département aide à la restauration des éléments du petit patrimoine. Un partenariat PNR-CAUE permet d'animer l'opération, de conseiller et d'accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la démarche, de l'élaboration d'une fiche de recommandations à la réception des travaux.

Dans le cadre de cette opération 58 communes ont été concernées avec près de 92 édifices restaurés (fontaines, abreuvoirs, lavoirs, croix, oratoires, etc.). 410 000 € ont été engagés, soit l'équivalent de 3 emplois à temps plein sur 6 ans.

Pour tout renseignement :

Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Tél : 05-61-02-71-69

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

CAUE de l'Ariège

Tél : 05-34-09-78-30

www.caueariego.org



La chicane, Saint-Girons
Citerne à eau après restauration

La charpente de la citerne a été entièrement rénovée. La couverture en ardoise a été refaite à l'identique, en faisant appel au savoir faire d'un artisan local - Pose traditionnelle au clou et à pureau dégressif



Saint-Lary Inauguration du 100ème élément restauré

JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

20-21
Septembre
2014



Au cours des journées du patrimoine qui se tiendront les 20 et 21 septembre prochain, la fontaine de Barguère à Saint-Lary sera inaugurée. Elle constitue le 100ème élément de petit patrimoine restauré dans le cadre de cette opération.

Connaître les systèmes constructifs traditionnels

Le bâti antérieur à 1945 et à l'industrialisation de la production des matériaux, se révèle d'une grande diversité. Celle-ci tient à la variété des savoir-faire et techniques. Elle est aussi le fait de liens étroits entre le bâti et les spécificités géographiques et paysagères. Les CAUE de Midi-Pyrénées ont réalisé un recensement des systèmes constructifs les plus représentatifs du patrimoine bâti de notre Région avec pour objectifs de :

- mieux comprendre les dispositions constructives particulières,
- contribuer à la conservation des savoir-faire,
- participer à la formation des professionnels,
- prendre en compte les qualités propres des constructions pour répondre aux exigences énergétiques et sanitaires contemporaines.

Cette démarche s'est concrétisée par la publication d'un corpus de fiches pratiques à destination des maîtres d'ouvrages et des professionnels (maîtres d'œuvre, artisans, agents des collectivités...). Les principaux systèmes portent sur les murs et pement, couverture et charpente, couverture, distribution et partition, parement, sol.

Cycles de formations

La transmission des systèmes constructifs traditionnels s'appuie sur leur indispensable connaissance.

Elle requiert aussi un apprentissage des techniques d'entretien, de réhabilitation et d'adaptation aux usages contemporains et futurs.

Dans cette perspective, un cycle de formations pratiques est proposé par les CAUE de Midi-Pyrénées à partir de septembre 2014. Ces stages offrent des temps de **rencontre** et d'apprentissage autour des matériaux et des savoir-faire.

Ils sont ouverts à un public élargi d'artisans, d'agents de collectivités, d'architectes.

Dans ce cadre, une formation sur la pose de l'ardoise ou de la lauze de schiste aura lieu les 27 et 28 avril 2015 à Galey et Bordes-sur-Lez.

Renseignements : CAUE de l'Ariège : 05 34 09 78 30

Informations et inscription à la newsletter
du CAUE de l'Ariège sur

www.caueariego.org



L'opération ardoise



Action patrimoniale et paysagère

Les paysages des Pyrénées ariégeoises sont marqués par une architecture traditionnelle remarquable, dont les toitures en ardoise à pureau dégressif sont un élément emblématique.

Partant du constat que ce savoir-faire tend à disparaître au nom du réalisme économique, les Communautés de communes du Canton de Castillon et d'Oust, bientôt rejointes par la Communauté des communes du pays d'Auzat et du Vicdessos et d'autres communes du Parc naturel Régional, ont mis en place un dispositif d'aide financière : « L'opération ardoise ».

Ce dispositif est destiné aux communes et aux particuliers qui désirent restaurer leur toiture en ardoise selon la pose traditionnelle à pureau dégressif. L'animation et le suivi de l'opération sont assurés par le PNR des Pyrénées ariégeoises, assisté du CAUE pour la partie technique.

L'aide représente 50 euros par mètre carré posé, plafonnée à 120 mètres carrés pour les particuliers et à 300 pour les édifices publics. Le financement est assuré par le Conseil régional (40%), le Conseil général (40%) et les communautés de communes ou les communes (20%).

En octobre "Trait d'union" spécial consacré aux actions du CAUE en matière de sensibilisation en milieu scolaire.

Pour contacter le CAUE : **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ariège**,
10 Rue Rhin et Danube - BP 60023 - 09001 Foix CEDEX

Tél : 05 34 09 78 30 - Courriel : caue.ariège@orange.fr - Site web : www.caueariego.org

Directeur de la publication : **Bernard Piquemal**, Président du CAUE - Conception - réalisation : CAUE de L'Ariège